

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Jeudi 21 janvier 2010 - 19h00*

**COMPTE-RENDU**

En préambule à la séance, le Maire remercie Monsieur Gérard BOURIANE, Trésorier Payeur Général du Morbihan, et Monsieur Christian FAISNEL, Trésorier de BAUD, pour leur présence lors de la réunion du Conseil Municipal.

**1. Approbation du procès verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 27 novembre 2009.

**2. Administration Générale**

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée :

Décision 01-2010 : Signature du marché relatif à l'élaboration de la révision du PLU : cabinet G2C Environnement pour 82 806,42 € H.T.

Décision 02-2010 : Signature des marchés de travaux de l'extension de l'école primaire du Gourandel.

Lot 1 – gros œuvre – RAFFIN de PLOERMEL	40 404,87 € HT
Lot 2 – charpente ossature bois bardage - ACM de QUISTINIC	41 164,50 € HT
Lot 3 – couverture zinc et polycarbonate - LE PRIOL de BAUD	14 142,34 € HT
Lot 4 – menuiserie extérieure aluminium - REALU d' HENNEBONT	18 072,50 € HT
Lot 5– menuiserie intérieure bois - DELALANDE des FORGES	9 533,70 € HT
Lot 6 – doublages cloisonnement isolation - RIO de CREDIN	12 347,71€ HT
Lot 7 – revêtement de sol faïence - MOISAN de PONTIVY	8 571,13 € HT
Lot 8 – peinture - TREGARO de CRUGUEL	5 234,93 € HT
Lot 9 – électricité ventilation - HENO de PONTIVY	11 338,00 € HT
Lot 10 – plomberie chauffage – CHAUFFAGE CONFORT ISOLATION de CAUDAN	9 328,00 € HT
Lot 11 – traitement anti-termites – LA CLINIQUE DU BOIS de CAUDAN	2 545,00 € HT

Décision 03-2010 : Signature du contrat de location avec option d'achat d'un copieur de marque OLIVETTI MF 360 sur la base de 21 trimestres de 385 € H.T avec BNP PARIBAS-LEASE GROUP et du contrat de maintenance du copieur couleur.

Décision 04-2010 : Signature du contrat de balayage de la voirie avec la société THEAUD de SAINT MEEN LE GRAND pour une durée de 3 ans au tarif horaire actualisable de 82 € H.T.

Décision 05-2010 : Signature du contrat de maintenance du logiciel du RAM avec la société LIGER de DARDILLY pour une durée maximale de 5 ans, au montant révisable annuellement de 474.40 € H.T.

### 3. Personnel communal.

- *Aménagements horaires et organisation – personnel de la mairie.*

Après avoir entendu la présentation du dossier par le Maire, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagements horaires et d'organisation pour le personnel de la mairie avec mise en application à compter du 1<sup>er</sup> février 2010.

A la demande de plusieurs conseillers municipaux, une évaluation du fonctionnement sera réalisée afin de procéder à des ajustements s'ils s'avèrent justifiés, étant précisé que cette question fera l'objet d'une nouvelle discussion après un an de fonctionnement.

		Horaires actuels							
		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Total plage	Total hebdo
Travail	matin équipe 1	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h		26,5 h	46,5 h
	matin équipe 2		8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h		
	a.m équipe 1	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30			20 h	
	a.m équipe 2		13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30			
Public	matin	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	18 h	33 h
	après midi	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h		15 h	
		Nouveaux Horaires							
		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Total plage	Total hebdo
Travail	matin		8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h15 - 12h15	20h	37h
	après midi		13h45 - 18h	13h45 - 18h	13h45 - 18h	13h45 - 18h		17h	
Public	matin		8h45 - 12h30	8h45 - 12h30	8h45 - 12h30	8h45 - 12h30	8h30 - 12h	18,50 h	35,50 h
	après midi		13h45 - 18h	13h45 - 18h	13h45 - 18h	13h45 - 18h		17h	

- *Mémoire du pays en cartes postales – mise à contribution du personnel.*

Le Conseil Municipal approuve la mise à contribution du personnel de la bibliothèque, à hauteur d'un temps de travail chiffré à 6 500 €, pour le projet culturel du Pays de Pontivy sur la création d'un fonds virtuel de cartes postales et qui sera porté par le Cartopole.

#### 4. Finances.

- *Débat d'Orientation Budgétaire.*

Le Maire précise que ce débat doit être l'occasion d'un échange sur les orientations à définir qui serviront pour la construction du budget pour 2010 et il laisse Monsieur Bernard LE PALLEC, adjoint en charge des finances, animer ce débat.

##### Rappel du DOB 2009 :

- Situation financière saine à pérenniser.
- Compenser la baisse des dotations de l'Etat.
- Le profit des contribuables baldiviens.
- Un programme d'investissements ambitieux.
- Un séminaire de programmation (4 avril 2009).

##### Le DOB 2010 :

- Le contexte général et local
- Les éléments financiers majeurs

##### **Le contexte général et local :**

- ❖ Les dotations de l'Etat par habitant progressent peu (+ 5% de 2001 à 2010), soit 178 € par habitant en 2010.
- ❖ La contribution par habitant a progressé pour passer de 218 € en 2001 à 328 € en 2010, soit 50%.

La fiscalité s'est donc recentrée sur les ménages et la 1<sup>ère</sup> orientation proposée est de mettre en place une politique favorisant le développement de l'habitat.

Monsieur Yvon LE CLAINCHE, adjoint en charge de l'environnement et du développement durable, précise que dans le cadre de la procédure de révision du PLU, le cabinet retenu propose de mettre en œuvre une démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) afin de repenser l'urbanisation de la commune à travers une réflexion « développement durable » qui pourra permettre d'attirer une population souhaitant intégrer cette notion dans la construction de leur logement.

- ❖ Une demande de services toujours plus forte.

Cette demande de services a entraîné une évolution des effectifs et il est important de bien maîtriser cette évolution en travaillant notamment sur l'optimisation des organisations.

Malgré tout, il est constaté que pour une grande partie des effectifs le niveau de salaire est bas et il est proposé de bâtir un répertoire des emplois permettant de fixer les rémunérations au regard des fonctions exercées à travers une refonte du régime indemnitaire.

C'est la 2<sup>ème</sup> orientation proposée qui est de maîtriser l'évolution de la base postes et de mettre en place une politique salariale.

##### **Les éléments financiers majeurs :**

- ❖ Des équilibres instaurés à consolider :

Les produits des services progressent régulièrement mais faiblement et la gestion des charges est satisfaisante : il faut donc continuer à contrôler et maîtriser les coûts.

A ce stade, la 3<sup>ème</sup> orientation proposée est de mettre en place au sein de chaque domaine de compétence sous la responsabilité de l'adjoint, les outils nécessaires à une meilleure maîtrise des coûts.

De même, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

❖ Des marges reconstituées.

L'endettement est en baisse et la faible durée des prêts pratiqués jusque là et la question à se poser est de continuer ou pas sur ce principe pour les futurs projets.

La 4<sup>ème</sup> orientation proposée consiste à maintenir la dette sous la barre des 4.2 millions d'€uros (600 € par habitant), maintenir l'échéance sous la base de 660 000 €, isoler certaines dépenses dans des budgets annexes dédiés.

Monsieur Gérard BOURIANE, Trésorier Payeur Général, est invité à s'exprimer et il tient à préciser que si pour les communes, les recettes sont connues, pour l'Etat ce n'est pas le cas, ce qui est une différence importante.

Sur l'actualité de la réforme de la TP, il explique que seul l'Etat est perdant car il sera contraint de compenser les pertes de recettes.

Il précise que si tout le monde était unanime pour dire que la TP était un mauvais impôt qui pénalisait les entreprises qui voulaient investir, il fallait cependant composer avec trois objectifs contraires pour le réformer :

- Les collectivités qui souhaitaient le maintien de leurs recettes.
- Les entreprises qui souhaitaient une diminution de l'impôt.
- L'Etat qui ne souhaitait pas compenser les pertes de recettes.

## **5. Questions diverses.**

### Subvention de solidarité à Haïti :

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 3 000 € au profit d'une association oeuvrant depuis 1998 à Haïti dont la représentante de la Bretagne est domiciliée à BAUD (association TI' MOUN).

### Classement calice et patène monument historique :

Le Conseil Municipal valide la proposition de classement en monument historique de la commission départementale des objets mobiliers d'un calice et d'une patène conservés au presbytère